



2

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, POUR UNE PLUS GRANDE QUALITÉ DE VIE

Le mode de développement productiviste est épuisé. La surexploitation des ressources naturelles et énergétiques, la destruction de l'environnement, le dérèglement climatique, la montée des inégalités et le gaspillage frénétique de biens communs confisqués par une minorité, sont le résultat direct d'un modèle devenu fou. Continuer sur cette voie, c'est se condamner à l'impasse. A Caen comme ailleurs, nous sommes confrontés à l'exigence de changer, aux défis de la mutation.

On peut agir à l'échelle locale : environnement, transports, urbanisme, énergie sont autant de compétences de la ville et de l'agglomération qui doivent nous permettre, demain, d'engager la transition vers un modèle différent, celui de la sobriété et du mieux vivre.



2.1 DE NOUVELLES ÉNERGIES POUR PROTÉGER LA PLANÈTE, POUR VIVRE MIEUX

Notre responsabilité est d'agir résolument pour faire de Caen une ville exemplaire en matière de transition écologique. L'enjeu, c'est d'inventer demain, de bâtir une ville vivable pour tous et toutes, dans un contexte qui sera profondément différent.

Les énergies fossiles sont responsables d'une grande partie des émissions de gaz à effet de serre, qui nous promettent des bouleversements climatiques. Les énergies fossiles ne sont pas inépuisables, et elles vont coûter de plus en plus cher. Le poste énergétique pèse de plus en plus lourd dans le budget des ménages (en moyenne 8%), et particulièrement pour les ménages les plus modestes (on parle de "précarité énergétique" au-delà de 10% des dépenses consacrées aux charges énergétiques), mais aussi dans le budget des entreprises et ... des communes. Que pouvons-nous faire dans le contexte d'une municipalité pour prendre notre part de la transition énergétique ?

NOS OBJECTIFS

On sait que les collectivités engagent près de 70% des investissements publics et peuvent agir sur plus de 50% des émissions de gaz à effet de serre. Notre ville et notre agglomération, responsables des questions d'énergie, de logement et de transports ont le pouvoir de structurer des politiques offensives pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et engager concrètement la transition énergétique. Nous voulons soutenir toute action visant à faire de Caen une ville autonome en énergie et nous visons l'objectif du «facteur 4», c'est à dire diviser par 4 nos émissions de gaz à effet de serre.

2.1.1. Agir sur les consommations : L'énergie la moins chère et la moins polluante est celle qu'on ne consomme pas !

Réduire les consommations de la ville c'est, à confort égal, réduire la facture de la collectivité

La ville de Caen dispose d'un important patrimoine. L'évolution des coûts de l'énergie nous enseigne que sans intervention la facture pourrait augmenter de plus 50% d'ici 2020. Agir sur le patrimoine de la ville, c'est non seulement diminuer les émissions de gaz à effet de serre mais c'est aussi réduire la dépense publique.

- Amplifier les efforts en matière de Gestion Technique des bâtiments (régulation des chauffages et des éclairages en fonction de l'occupation et des besoins réels)
- Accompagner et sensibiliser les élu-e-s, les personnels et les partenaires de la ville occupant le patrimoine aux économies d'énergie
- Engager un plan de rénovation thermique du patrimoine municipal en donnant la priorité aux écoles et aux gymnases
- Dans le cadre du plan lumière, réduire de 25% les consommations d'éclairage public à l'horizon 2020 en supprimant l'éclairage inutile et en adoptant des systèmes de variation de puissance
- Viser la suppression, à l'horizon 2020, des chauffages au fuel et du chauffage électrique pour les bâtiments municipaux

Agir sur le bâti dans la ville

Le bâtiment représente plus de 40 % des consommations énergétiques et presque un quart des émissions de gaz à effet de serre ; c'est un des leviers très importants de la transition énergétique. Les sources de déperdition énergétique sont désormais connues. Parce qu'il est temps d'agir, nous voulons prioriser par l'accompagnement, les actions sans délai.

- Instaurer un moratoire dès le printemps 2014 sur la démolition des logements habitables. Imposer avant toute démolition l'étude des solutions alternatives telles la densification ou la surélévation et intégrer les coûts environnementaux de l'énergie grise (démolition, reconstruction)
- Engager un plan ambitieux de rénovation des logements : pour un logement construit, un logement fera l'objet d'une réhabilitation lourde
- Viser pour tout logement ou bâtiment neuf la norme BEPOS (bâtiment à énergie positive) en anticipant sur la réglementation thermique actuelle (parce qu'on ne construit pas tous les jours et lorsqu'on construit, c'est pour longtemps)
- Permettre au travers de notre règlement d'urbanisme toute architecture fondée sur des dispositions de type bioclimatique et l'intégration des énergies renouvelables (solaire, éolien), récupération d'énergie (eaux usées), toits végétalisés, matériaux bio-sourcés, etc.
- Renforcer les moyens affectés à l'opération programmée de l'amélioration de l'habitat visant à lutter contre la précarité énergétique
- Mettre en place un système de soutien financier pour les copropriétés qui s'engagent à réaliser des travaux d'économies d'énergie
- Développer une politique de conseil au logement pour les ménages en situation de précarité énergétique et mettre en place un accompagnement pour les premiers travaux. Favoriser le développement de l'autoréhabilitation
- Soutenir les réseaux de professionnels ou amateurs travaillant sur l'innovation, les éco-matériaux, leur production en circuits courts, et les conditions de leur mise en œuvre de façon légale et reconnue par les assurances décennales
- Décourager systématiquement l'usage du chauffage électrique

**LANCEMENT
DU PROJET DE
CHAUFFERIE BOIS
À LA GUÉRINIÈRE
ET À LA
GRÂCE DE DIEU**

NOUS L'AVONS FAIT ENTRE 2008 ET 2014

Le premier réseau de chaleur de la ville de Caen alimenté à partir d'une chaufferie bois doit être mis en service en 2016 dans les quartiers de la Guérinière et de la Grâce de Dieu. Il concerne 4000 logements et plus de 20 bâtiments. Au-delà des bénéfices environnementaux attendus, il permettra d'importantes économies de charges tant pour les ménages du parc social que pour la ville, également propriétaire de bâtiments dans le secteur.

Reprendre la main sur les contrats de distribution de gaz et d'électricité

On ne le sait que trop peu mais les villes sont compétentes en matière de distribution de gaz et d'électricité. Le contrat de distribution d'électricité aujourd'hui géré par un syndicat intercommunal dont la ville est membre (le SDEC énergie) arrive à son terme en 2017

- Redéfinir les objectifs des contrats de concession de distribution de gaz et d'électricité afin de définir des objectifs ambitieux de maîtrise de l'énergie.
- Étudier sur le territoire la mise en œuvre de gestion intelligente des réseaux dits "smart-grids" : ils permettent d'optimiser le rapport entre la production, la distribution et la consommation.

2.1.2. Des énergies renouvelables made in Caen

Nous voulons mettre en place un développement massif des énergies renouvelables à Caen. La ville offre de nombreux leviers pour la diversification et l'autonomie énergétiques. La production locale, ça marche. En comparaison de l'Allemagne où les villes produisent 10% de l'énergie du pays, la France accuse un important retard.

Le bois et le soleil : des atouts à valoriser

- Créer une régie de production d'énergies renouvelables, véritable outil de développement des énergies alternatives sur le territoire
- Mettre en place un schéma directeur de réseaux de chaleur. (Construire la chaufferie bois prévue sur les quartiers sud et en créer une nouvelle sur le quartier St-Gilles, créer un réseau de chaleur de 7 km en profitant des travaux le long de l'axe de la future ligne 2 de Tramway et étudier un raccordement futur vers la presqu'île)
- Exploiter l'important potentiel de toiture des bâtiments, pour le photovoltaïque (à commencer par le Zénith) mais aussi pour le solaire thermique en production d'eau chaude sanitaire
- Intégrer la production d'énergies renouvelables (photovoltaïque, production d'eau chaude solaire...) dans les bâtiments municipaux
- Élaborer un schéma local de développement de l'éolien en analysant les potentiels de l'éolien horizontal en milieu urbain dense et de l'éolien vertical à l'échelle de l'agglomération
- Étudier un schéma d'approvisionnement et de conditionnement du bois à partir de la forêt de Grimbosq dont la ville est propriétaire afin d'alimenter les futurs réseaux de chaleur et garantir ainsi un cycle très court

Nos déchets, une source débordante d'énergie

Les déchets sont un gisement d'énergie ! On peut produire du méthane à partir de nos déchets fermentescibles qui représentent un tiers de nos poubelles.

- Déployer une unité de méthanisation à partir de la station d'épuration du Nouveau Monde en capacité de recevoir les déchets fermentescibles des particuliers et des entreprises en y associant des collectes spécifiques
- Inciter au tri sélectif de ces déchets par une redevance incitative (moins on "sort" de déchets moins on paye)

La ville exemplaire, la ville partenaire

- Soutenir le développement des systèmes coopératifs de développement des énergies renouvelables (Investissement collectif partagé entre citoyens, collectivités et acteurs publics ou privés dans la production d'énergies renouvelables)
- Redéfinir le marché d'électricité de la ville (pour les bâtiments et l'éclairage public) en engageant un partenariat avec ENERCOOP afin de garantir un approvisionnement d'électricité 100% renouvelable



2.2 PROMOUVOIR UN URBANISME FAÏT DE QUARTIERS AUTONOMES ET DE CIRCUITS COURTS

Notre ville est entourée d'une muraille de centres commerciaux périphériques. Conséquences : davantage de déplacements en voiture, ce qui nécessite des infrastructures (bretelles routières, etc...) coûteuses, disparition de terres agricoles, consommation standardisée de masse au détriment de la production locale et du commerce de proximité.

NOS OBJECTIFS

Favoriser la multi-fonctionnalité à l'échelle des quartiers (habitat, services publics, services divers (-santé), loisirs, commerces, transports...) est l'objectif qui doit présider aux politiques d'urbanisme dans notre ville : pour la préservation de l'environnement et de la biodiversité, pour la santé des habitants, pour le développement d'une agriculture de proximité, pour la qualité de la vie sociale.

- Réaliser 5 éco-quartiers sur les secteurs de la ville en devenir ou en mutation inscrits au PLU (Re-thel, Presqu'île, Plateau Nord, Clémenceau, Detolle-Pompidou-Beaulieu).
- Intégrer dans la conception des quartiers anciens et à venir les circuits courts
- Prioriser la notion de courte distance dans les choix pour tous les usages. Se loger, étudier, travailler, produire des biens et des services, échanger, se cultiver et se divertir, se déplacer, s'approvisionner... tout cela doit être possible dans tous les quartiers
- Privilégier le commerce de proximité plutôt que les grandes zones commerciales
- Développer un maraîchage de proximité dans les quartiers et une vente directe aux consommateurs de la ville



2.3 CONFORTER, RECONQUÉRIR ET RESTAURER LA BIODIVERSITÉ

Notre ville peut devenir un espace de préservation de la biodiversité et de protection des ressources naturelles. Caen est un territoire riche d'un quart de sa surface non couvert pas des espaces urbanisés : c'est une formidable ressource pour renforcer la biodiversité. La Prairie, la Vallée des jardins, les berges du Canal, des parcs, la forêt de Grimbosq, les jardins privés constituent autant de refuges pour la biodiversité. C'est bien sur l'ensemble du territoire de notre ville que la nature a sa place. Il est aujourd'hui primordial de restaurer la continuité écologique entre les espaces, de préserver l'emprise de la Prairie, d'engager des actions de sauvegarde et de sensibilisation à la nature ordinaire, de reconquérir les friches urbaines et de s'attaquer aux projets irraisonnés d'urbanisation à l'échelle de l'agglomération.

NOS OBJECTIFS

Au-delà de la simple préservation, c'est une phase de reconquête et de restauration de la biodiversité que nous souhaitons engager. Pour cela, nous pouvons nous appuyer sur des actions comme le plan " zéro-pesticide ", mais aussi développer de nouvelles politiques et soutenir les initiatives citoyennes et associatives en ce domaine. La sensibilisation et les actions d'éducation à l'environnement à destination des écoles, des habitants et des entreprises seront considérablement renforcées. Notre ambition : mettre chaque habitant à moins de 5 minutes à pied d'un espace vert.

Favoriser le développement de la biodiversité par le retour des espèces en ville

- Consulter systématiquement les associations de défense de l'environnement pour tout projet d'aménagement urbain.
- Prendre en compte la biodiversité dans la politique d'achat et de marché de la ville (et privilégier les certifications et labels, exemple : bois d'origine locale pour les chaufferies)
- Instaurer le principe d'un arbre coupé, deux plantés. Proscrire la plantation d'arbres adultes et renforcer la charte de l'arbre
- S'engager à utiliser des espèces locales et des plantes vivaces pour les aménagements urbains. Planter des fruitiers pour favoriser le retour des abeilles et autres pollinisateurs
- Renforcer les obligations en matière d'urbanisme (PLU) sur l'utilisation des haies bocagères et des espèces locales
- Laisser des zones non tondues et généraliser la fauche tardive dans les espaces verts (parcs, vallée des jardins, esplanade du Zénith, Mémorial...)

DÉBUT DE L'OPÉRATION VÉGÉTALISATION DES PIEDS DE MURS



NOUS L'AVONS FAIT ENTRE 2008 ET 2014

Et si les habitants pouvaient végétaliser l'espace public devant chez eux ? Cela devient une réalité à Caen dans le cadre de notre programme « zéro pesticide » En lien avec le CREPAN (Centre Régional d'étude pour la protection et l'aménagement de la nature), qui a réalisé un travail d'inventaire des pratiques existantes, la ville a lancé un premier appel pour constituer des groupes d'habitants volontaires au travers des conseils de quartier. De nombreuses personnes se sont portées volontaires. Semer devant chez soi, améliorer son cadre de vie pour voir la ville autrement !

- Amplifier l'installation des ruches dans les espaces verts municipaux pour la pollinisation des espèces
- Aménager des continuités écologiques pour la faune et la flore entre les grands espaces verts (Prairie-Jardin des plantes-Vallée des jardins-Colline aux oiseaux) ainsi que les rives de l'Orne
- Inciter les particuliers à participer à l'aménagement de corridors écologiques (passages à faune) entre leurs jardins.
- Elaborer une charte de la biodiversité avec des prérogatives précises qui s'imposeront à tous les aménageurs : il s'agira par exemple d'intégrer haies bocagères et mares à tout nouveau projet de lotissement, à toute Zone d'Activité ou Zone Industrielle...
- Développer un programme de végétalisation des toits plats et des façades en commençant par les bâtiments municipaux
- Lutter contre l'imperméabilisation des sols, en laissant des sols et des trottoirs plus " naturels " (herbes folles aux pieds des murs et autour des pavés), végétalisation des berges de l'Orne et du Canal
- Lutter contre la pollution lumineuse pour faire revenir les espèces nocturnes (éclairage nocturne raisonné)
- Développer la mise à disposition des particuliers des nichoirs (oiseaux, insectes, chauves-souris) et installer des nichoirs dans les espaces et sur les bâtiments publics
- Etablir un atlas de la biodiversité à l'échelle de la ville et de l'agglomération et mettre à disposition ces données publiques dans le cadre de la démarche Open-data
- Instaurer le principe de compensation écologique systématique dans les projets et travaux d'aménagement

Mettre au cœur de la vie des quartiers l'éducation à l'environnement pour favoriser un changement des pratiques

- Soutenir les initiatives de jardins partagés, de jardins familiaux, de jardins d'insertion et de plates-bandes potagères dans les quartiers
- Sanctuariser le nombre de parcelles existantes dans les jardins familiaux. Engager un dialogue direct avec les jardiniers et les associations pour définir les évolutions possibles, notamment pour les jardins de Cormelles le Royal
- Aider à l'acquisition de carrés potagers dans les résidences collectives
- Sensibiliser les syndicats et co-proprétaires sur les actions à mener en matière de préservation de la biodiversité (gestion des espaces verts, travaux de rénovation...)
- Mettre en place une campagne de découverte de la biodiversité caennaise en s'appuyant sur les associations naturalistes
- Renforcer la signalisation biodiversité et réaliser des parcours biodiversité dans les espaces publics
- Multiplier les jardins et potagers pédagogiques dans les écoles
- Mieux valoriser la forêt de Grimbosq, propriété de la ville de Caen (préservation et créer des îlots forestiers de vieillissement et de sénescence afin de protéger les espèces liées à ce milieu)

LA BIODIVERSITÉ À CAEN



NOUS L'AVONS FAIT ENTRE 2008 ET 2014

- 4 squares (Haie vigné, Venoix, Chemin vert, Saint-paul) et 1 parc (Grâce de Dieu)
- 1 jardin d'artiste (Guérinière)
- 8 jardins partagés
- 2 hectares d'espaces ont été végétalisés sur 40 sites répartis dans toute la ville
- 20 sites de prairies fleuries
- 2 vergers en libre service (Folie Couvrechef et Pierre Heuzé)
- 500 000 bulbes plantés
- Réduction de 90% de l'usage des pesticides



2.4 UNE EAU PUBLIQUE, UNE EAU DE QUALITÉ

En 1992 le service de l'eau a été délégué par la ville de Caen à la Compagnie Générale des Eaux devenue depuis Veolia. L'entreprise s'est ainsi vue confier, pour une durée de 30 ans la gestion de l'eau potable et des eaux usées. Ce contrat a été signé en échange d'un « chèque » d'un peu plus de 30 millions d'euros versé à la ville de Caen, c'est le droit d'entrée que l'utilisateur de l'eau rembourse chaque année sur sa facture. Ce type de procédé consistant pour une entreprise à verser une somme à la collectivité en échange d'un contrat est depuis – et heureusement – interdit.

En 2009, le Conseil d'Etat par l'arrêt "Commune d'Olivet" précise qu'un contrat conclu antérieurement à la loi de février 1995 et prévoyant une durée supérieure à 20 ans devient de fait caduc à compter du 5 février 2015. L'arrêt Olivet précise cependant que les contrats peuvent être poursuivis s'il est apporté la preuve que les investissements engagés par le délégataire ne sont pas amortis en février 2015. Le contrat de la ville de Caen ayant été signé avant 1995 pour une durée de 30 ans est donc concerné par cet arrêt. Les analyses engagées sur ce contrat ont abouti à la même conclusion : les investissements engagés par Veolia seront amortis en 2015. Le contrat est donc caduc à cette échéance. La poursuite des contrats eau à la ville de Caen et assainissement à l'agglomération signifierait un bénéfice d'au moins 18 millions d'euros pour Veolia. Ce serait donc tout à fait inacceptable.

NOS OBJECTIFS

Nous engagerons le retour à une gestion publique de l'eau dès le printemps 2014 en lien avec les usagers qui participeront à la définition des objectifs du service. Nous amplifierons nos actions pour garantir une protection des captages d'eau (lutte contre les pollutions aux nitrates et aux pesticides) en soutenant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

Une eau publique à Caen, c'est possible, dès 2015 !

- Délibérer pour un retour en régie à la ville (eau potable) et à l'agglomération (assainissement) dès le printemps 2014
- Accompagner la mise en œuvre de la régie, avec la création d'un conseil des usagers qui permettra aux citoyens, aux associations de consommateurs et aux représentants du personnel d'auditer la qualité du service existant et de participer à la définition des objectifs des futures régies

Redéfinir la politique tarifaire pour une eau moins chère et des prix plus équitables

- Garantir la gratuité des premiers m³ d'eau en priorité pour les plus modestes
- Pour l'assainissement (à l'agglomération), mettre en œuvre une tarification progressive (moins je consomme, moins je paie) comme nous l'avons fait à la ville de Caen
- Mettre en place un dispositif de soutien pour les familles nombreuses

Protéger et reconquérir la ressource en eau : le combat continue

- Accompagner la mise en œuvre des périmètres de protection des sources et des forages de Prairie et de Moulines
- Soutenir le développement d'une agriculture de qualité à proximité des captages et des forages par une politique d'incitation et de maîtrise foncière
- Faire de Caen une ville 100% sans pesticide par l'incitation et la sensibilisation des particuliers et des copropriétés, comme cela a été engagé par la ville pour la gestion de ses espaces verts. Proposer un label " zéro pesticide " aux entreprises paysagères qui s'engagent dans une démarche de réduction des pesticides et des engrais.



2.5 MIEUX SE DÉPLACER EN TRANSPORTS EN COMMUN

Les déplacements effectués en automobile sont encore largement majoritaires dans l'agglomération caennaise. A Caen notamment, du fait d'un urbanisme favorisant l'automobile, les ménages l'utilisent plus et plus souvent qu'ailleurs. 60% des déplacements dans l'agglomération se font en voiture.

Pourtant, les multiples conséquences néfastes du " tout voiture " sont connues : coûteux pour les usagers et la collectivité, polluant, dangereux, bruyant, etc. La prédominance de la voiture a aussi dessiné une des agglomérations les plus étalées de France et a largement favorisé le développement de la muraille d'hypermarchés qui la ceinture.

Malgré une prise de conscience, ni la population, ni même les pouvoirs publics ne semblent se réorienter durablement vers une mobilité majoritairement durable. La très mauvaise expérience du TVR a écorné l'image de la mobilité. Trop peu fiable, il a même détourné certains habitants du transport en commun ! De plus, son inauguration ne s'est pas accompagnée d'une politique ambitieuse en matière de mobilité durable et d'aménagement de la ville. Au contraire, on a continué à construire et à prévoir de nouvelles routes au détriment de l'efficacité des autres modes de transport et de leur financement !

Pourtant, hormis le TVR, le réseau de transport en commun de Caen reste efficace, notamment grâce aux améliorations entreprises durant le mandat qui s'achève (mise en oeuvre d'un nouveau réseau, proposition de bus de nuit, lignes à niveau élevé de service, etc.). La décision de changer le TVR par un tram sur fer et d'y adjoindre une deuxième ligne a été portée par les élus écologistes qui voient là, l'occasion d'un sursaut décisif pour développer les transports en commun et proposer aux caennais une alternative à la voiture.

NOS OBJECTIFS

Notre objectif est de créer autour du futur Tram, un réseau de transport en commun plus performant (plus rapide, plus fiable), plus dense (couvrir plus et plus loin), plus accessible (moindre coût) et mieux adapté aux besoins (fréquence de passage, plages horaires).

Un réseau tout entier à haut niveau de services

- Rapprocher tous les quartiers du centre-ville par la création d'un bus de rocade, de nouveaux couloirs de bus à Caen et la mise en service de Bus à Haut Niveau de Service (bus circulant avec une forte fréquence et selon une amplitude horaire élevée) vers l'est de l'agglomération (Mondeville) et les quartiers qui ne seront pas desservis par le futur tram (comme la Folie-Couvrechef).
- Créer un réseau tout entier à haut niveau de services : étendre les horaires de fonctionnement, créer des bus de loisirs (mer et forêt), étendre le périmètre de transport en commun à des communes limitrophes de l'agglomération (Douvres, ...), garantir une qualité du voyage (éco-conduite, confort, propreté, sécurité) y compris aux arrêts de bus et tram (plus et mieux d'informations, arrêts vraiment à l'abri de la pluie et du vent) et faire le lien avec les autres modes de transport, vélo et marche à pied notamment.
- Étudier l'installation d'un téléphérique urbain pour desservir la Presqu'île et le développement de navettes hippomobiles ou électriques.
- Développer la démocratie du transport en commun en suscitant la participation des usagers à

l'élaboration du projet du futur Tram et à la résolution des questions liées à la mobilité (création de «comités de ligne», sollicitation de l'avis des Conseils de quartier pour l'adaptation en permanence aux besoins des usagers du réseau sur les questions d'horaires, d'informations, de tarifs, etc.)

- Étudier de nouveaux tarifs avec, par exemple, une durée de validité du ticket de 1 heure 30 au lieu de 1 heure
- Créer un abonnement famille, un ticket dimanche à 1 euro. Mettre en place le titre unique de transport bus Twisto, bus verts, TER, Véol, mais aussi taxi, covoiturage, autopartage, etc. en post-paiement.
- Rendre le transport en commun encore plus propre en supprimant progressivement la combustion diesel et proposer la gratuité du transport en commun lors des pics de pollution.



2.6 RECONQUÉRIR LE DROIT DE SE DÉPLACER DANS LA VILLE

Avoir accès à différentes manières de se déplacer, quel que que soit son âge, ses moyens financiers où l'endroit où on habite : nous souhaitons faire de ce droit une réalité dans une agglomération où l'usage de l'automobile est encore nécessaire. Les alternatives existent : covoiturage, autopartage, vélo, etc. Encore faut-il les rendre efficaces et attractives. Mais ce changement est difficile : changer nos manières de nous déplacer, cela s'apprend, et nécessite donc un accompagnement.

NOS OBJECTIFS

Nous voulons accompagner les Caennais-e-s et les Caennais à de nouvelles pratiques de déplacement en proposant de nouveaux services et en développant le conseil personnalisé.

Développer de nouvelles façons d'utiliser la voiture

- Créer des services publics locaux de co-voiturage et d'autopartage.
- Construire des aires de covoiturage sécurisées, articulées avec le transport en commun à chaque entrée de ville.
- Réserver des places de parkings et des files de circulation aux covoitureurs
- Mettre en auto-partage le parc automobile municipal.
- Abandonner les projets routiers de l'agglomération, coûteux et inutiles
- Transformer les axes de 2x2 voies dans la ville en réservant une des voies aux bus, taxis et covoitureurs.

Prolonger la politique actuelle de stationnement

- Les seuls parkings que nous construirons seront des parkings relais. Nous proposons la gratuité pour 6 mois à tous les usagers qui s'engagent à les utiliser au moins 3 fois par semaine
- Créer de nouvelles zones bleues autour des commerces dans les quartiers
- Créer une brigade mobile du stationnement pour garantir un meilleur partage de l'espace public.
- Définir des zones sans auto (Presqu'île, cœur de quartier, ...)
- Proposer aux contrevenants de remplacer l'amende de stationnement par l'achat de tickets Twisto

Un service public local de la mobilité

- Créer un service public local de la mobilité regroupant Twisto, Véol, le co-voiturage et l'autopartage sous un même nom
- Créer une maison des déplacements qui aura pour mission de faire du conseil en mobilité et de mettre en place des Plans de Déplacement des Entreprises et des Administrations, ainsi que des contrats locaux de mobilité pour les zones congestionnées (celle du CHU, par exemple)

Partager la rue

- Généraliser le 30km/h en ville, sauf exception pour les grands axes (à 50km/h).
- Réduire la vitesse sur le périphérique afin de le décongestionner et limiter l'impact sur l'environnement (bruit, pollution)
- Élaborer localement un code de la rue définissant la place de chaque mode de déplacement (voitures, vélos, piétons, bus, taxis, covoiturage, ...)
- Étendre le secteur piétonnier du centre-ville entre le Château et la Prairie. Créer des zones de rencontres ou des aires de jeux (10km/heure protégés) dans les secteurs pavillonnaires
- Élaborer une politique piétonne avec un Plan de Déplacements Piétons

Les autres modes de transport

- Créer des haltes-ferroviaires (Mondeville et Carpiquet) dans l'agglomération et travailler à la réouverture de lignes autour de Caen. (Caen-Flers) vers la réalisation du "RER" métropolitain (à l'échelle du pays de Caen)
- Étudier les possibilités de développement de transport fluvial de marchandises autour du futur terminal de Blainville et de personnes vers la mer
- Développer la livraison durable (via des moyens de transports doux) en ville, y compris ouverte aux particuliers (déménagement, livraison de mobilier)
- Un aéroport unique pour la Normandie en rationalisant l'offre aéroportuaire entre Caen, Deauville et Le Havre
- Développer la gare SNCF de Caen comme un pôle multimodal et lui donner une nouvelle envergure (extension nord)
- Soutenir une nouvelle ambition ferroviaire qui ne soit pas conditionnée à l'hypothétique et exclusive Ligne Nouvelle Paris Normandie

LES CHIFFRES DU VÉLO À CAEN



NOUS L'AVONS FAÏT ENTRE 2008 ET 2014

- Linéaire cyclable : 2008 : 49 km, 2014 : 97 km
- Pourcentage de la voirie aménagée pour les vélos : 2008 : 12%, 2014 : 25%
- Nombre d'arceaux vélo : 2008 : 400, 2014 : 1300 arceaux répartis sur 350 sites
- Nombre de doubles sens cyclables : 2008 : 14 rues aménagées, 2014 : 126 rues aménagées
- Maison du vélo (depuis septembre 2013) : 1 400 demandes de renseignements, 1 108 personnes ayant participé aux ateliers d'aide à la réparation de vélos, 498 personnes ayant participé à l'atelier autoréparation, 119 vélos vendus dans le cadre de ReCyclons, 102 vélos loués (36 vélos classiques, 57 vélos à assistance électrique, 4 vélos pliants, 5 tandem/triporteurs)



2.7 MA VILLE À VÉLO

Peu coûteux, rapide et non polluant, le vélo est le mode de transport du 21^{ème} siècle ! Grâce à une politique ambitieuse portée par les élus écologistes, la ville de Caen est devenue, selon les médias locaux, un " paradis pour les vélos " ! Mais les marges de progrès restent importantes : si les déplacements à vélo ne représentent encore que 3% des déplacements, ce sont près de 15% des Caennaises et des Caennais qui le pratiquent régulièrement. Notre ville doit poursuivre son adaptation au vélo pour que celui-ci prenne sa place et que les caennais-e-s découvrent l'intérêt du vélo en ville.

NOS OBJECTIFS

Pour 2020, nous avons pour objectif d'amener les déplacements cyclistes à au moins 10% des déplacements. Pour cela, il faut continuer à rendre encore plus cyclable la ville par plus d'aménagements cyclables, sûrs et efficaces en éliminant tous les " points noirs ", ces lieux encore peu fréquentables pour un cycliste. Caen, ville cyclable c'est aussi le développement d'un " système vélo " autour d'une offre de services proposée aux cyclistes et à ceux qui vont le devenir.

- Amplifier les efforts sur les aménagements cyclables en doublant une nouvelle fois le linéaire durant le prochain mandat (42 km en 2008, 83 km en 2014, 160 km en 2020)
- Créer une ceinture cyclable et des voies rapides pour cyclistes dans et autour de Caen (pénétrantes cyclistes)
- Achever la généralisation des double-sens, les tourne-à-droite, les ouvertures de couloirs bus et les sas-à-vélos aux feux
- Développer la signalétique pour vélo et piétons
- Améliorer la qualité des aménagements cyclables pour les rendre plus rapides, mieux protégés du trafic automobile mais aussi des intempéries
- Aménager toutes les zones "non-cyclables" car trop dangereuses : en 2020, toute la ville doit être accessible aux cycles
- Créer une offre de services pour les cyclistes avec des "stations-vélo-services" dans différents quartiers de Caen. Accompagner le renforcement des missions de la Maison du vélo : vélo-école, tourisme, accompagnement, activités économiques et culturelles, etc
- Créer un logo "vélo friendly" pour commerces, entreprises et équipements qui proposeraient du stationnement et différents services
- Inventer une démocratie cycliste par la proposition d'instances de concertation pour améliorer le réseau, les services et en créer de nouveaux
- Revoir le service Véol afin d'implanter un réseau de vélostations dans l'ensemble des quartiers de Caen et des communes limitrophes. Ce nouveau service permettra d'offrir une gamme élargie de vélos (pliants, à assistance électrique) tout en développant des stations abritées et sécurisées permettant à la fois d'emprunter un vélo mais aussi de stationner son vélo personnel